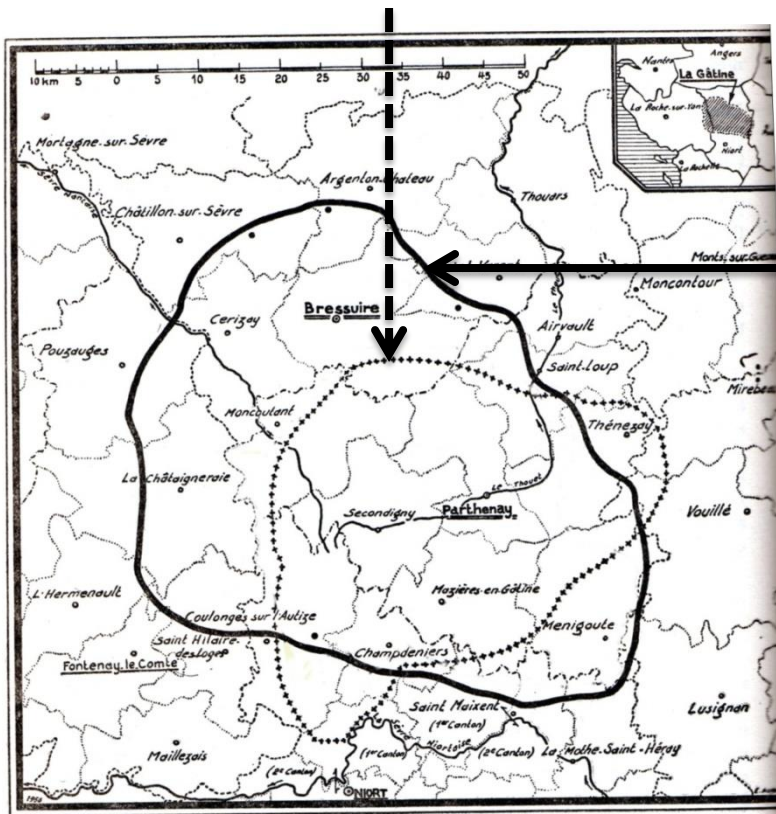


Gâtine ? Vous avez dit Gâtine !

« Communauté de communes de Parthenay-Gâtine », « Communauté de Val de Gâtine », « Pays de Gâtine »
« Comité d'Aménagement Rural et Urbain de la Gâtine », « Parc naturel régional de Gâtine »...
L'appellation de Gâtine est présente dans de nombreuses désignations territoriales mais plus précisément que recouvre ce terme de Gâtine ?

Une gâtine, ou *gastine*, comme on l'écrivait autrefois, désignait, à l'origine, une terre inculte, de terres gâtées, de landes, couvertes de genêts, d'ajoncs et donc un territoire peu exploité sur le plan agricole. Ce terme de gâtine se retrouve dans plusieurs régions françaises. Le Gâtinais s'étend au sud de l'Ile de France, autour de Montargis et Nemours. La Gâtine tourangelle se situe entre le Loir et la Loire au nord de la Touraine. Quant à la Gâtine poitevine, celle qui nous intéresse, elle couvre la partie centrale de l'actuel département des Deux-Sèvres, mais ses limites précises sont assez difficiles à définir.

L'historien du XIXe siècle, Bélisaire Ledain¹, assimilait Gâtine et Seigneurie de Parthenay. Selon



lui, la Gâtine s'étendait, d'Est en Ouest, de Cramard (près de Chalandray) à Saint-Paul-en-Gâtine et, du Nord au Sud, de la Chapelle Saint-Laurent au vieux château du Coudray-Salbart. Un autre historien local, le docteur Merle² proposait une délimitation différente, fondée sur l'extension de la culture du seigle, céréale des pays pauvres, et par conséquent sur les baux ruraux qui fixaient à la Saint-Michel l'entrée en jouissance des métairies. Ainsi définie, la Gâtine couvrait non seulement la partie centrale des Deux-Sèvres, mais s'étendait sur les régions voisines de Vendée et englobait une partie du Bocage bressuirais. Plus logiquement, de nombreux auteurs font coïncider Gâtine et terrains granitiques. Au contact de la plaine thouarsaise, les limites

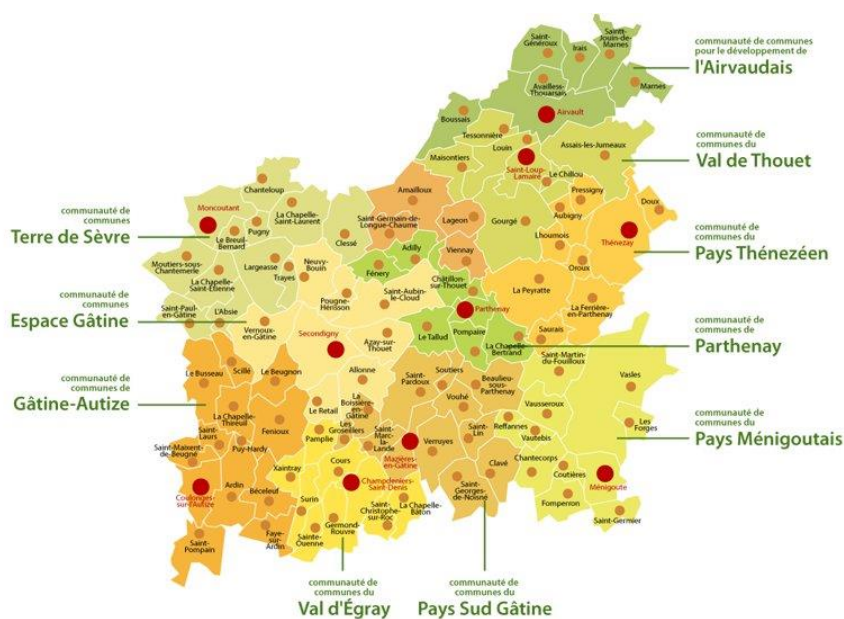
apparaissent nettement dans le paysage agraire et l'économie rurale, mais il n'en va pas de même vers le sud où le passage vers les plaines niortaises se fait par l'Entre-Plaine-et-Gâtine qui comme son nom l'indique, est une zone de transition, tant sur le plan géologique que sur celui des productions agricoles. La limite de la Gâtine couperait ainsi les cantons de Coulonges-sur-l'Autize et de Champdeniers. Au nord-ouest, la distinction entre Gâtine, Vendée et Bocage bressuirais est là aussi plus délicate : ces régions qui constituent l'extrémité méridionale du Massif Armoricaïn, présentent des structures géologiques identiques. Les distinctions agricoles que l'on pouvait déceler il y a encore quelques années ont tendance à s'estomper. L'élevage de Gâtine s'est tourné de plus en plus vers la production de viande délaissant quelque peu la vocation laitière qui constituait sa spécificité. Ce sont davantage les zones d'attractivité des villes de Parthenay et de Bressuire qui marquent désormais la séparation des régions. Toutefois, une

¹ Ledain Bélisaire « La Gâtine historique et monumentale », Parthenay 1897.

² Merle Louis « la métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen Age à la Révolution », Paris 1958

différence notable se manifeste sur le plan industriel entre une Vendée et un Bocage bressuirais actifs, aux multiples entreprises disséminées et une Gâtine qui concentrait les entreprises dans la ville-centre et aujourd'hui en déprise industrielle indéniable. De plus, sur le plan historique, au moment des guerres de Vendée, le Bocage bressuirais participa à l'insurrection vendéenne du côté des Blancs alors que la Gâtine resta attachée au camp républicain, celui des Bleus³.

Dans les années 1970, à la fin de cette période de prospérité appelée les Trente Glorieuses, la Gâtine connaît, comme bien d'autres régions, le phénomène d'exode rural et de déperissement des bourgs ruraux. Pour essayer d'enrayer ce processus est créé, en 1974, le Comité d'Aménagement Rural et Urbain de Gâtine (CARUG) à l'initiative d'élus locaux, d'associations et d'agriculteurs⁴. En 1976, l'association CARUG débouche sur la création d'un syndicat mixte, permettant la première contractualisation avec l'État. La structure de développement prend le nom administratif de Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine (SMAEG). On l'appelle désormais plus simplement Pays de Gâtine. Le Pays est alors une structure de développement de la Gâtine. Le Pays n'a pas de fiscalité propre. Il est administré par des élus locaux, au service des communes, des communautés de communes, des associations et des acteurs socioprofessionnels. Il coordonne, anime et accompagne leurs projets. Il agit comme un levier de financements avec les fonds provenant du Département, de la Région, de l'État et de l'Europe. La vocation du Pays de Gâtine est d'accompagner les initiatives de développement en matière économique, sociale, culturelle et environnementale. Il regroupe alors 65 communes. D'autres communes rejoignent le pays de Gâtine : en 1981, six communes du canton de Moncoutant, en 1997 six communes du canton d'Airvault et en 1999 l'ensemble des cantons d'Airvault et de Champdeniers.



La création des communautés de communes amène des évolutions notables dans le territoire de Gâtine. Ainsi les communes se regroupent en un certain nombre de communautés de communes où le nom de Gâtine est parfois présent : Espace Gâtine, Pays Sud-Gâtine, Gâtine-Autize. Le district de Parthenay qui comprenait la ville de Parthenay et ses communes périphériques de Châtillon-sur-Thouet, Pompaire Le Tallud se transforme en 2001 en communauté de communes qui s'étend bientôt à notre commune

et à celles d'Adilly et de Fénéry.

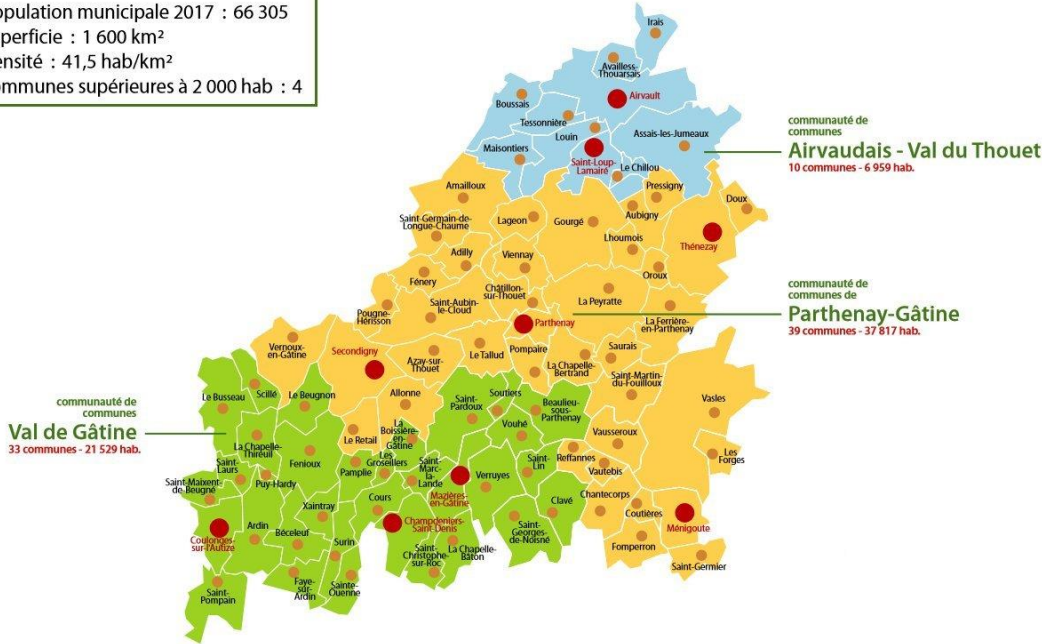
En 2014, est créée la communauté Parthenay-Gâtine qui regroupe 39 communes s'étendant autour de Parthenay, de Vernoux-en-Gâtine à l'ouest à Saint-Germier au sud-est et jusqu'à

³ Péret Jacques « les paysans de Gâtine au XVIIIe siècle » Geste Editions 1998

⁴ Proust Christian « Le journal de Nadège, l'histoire presque vraie du Carug racontée par sa secrétaire (1974-2015) 2015

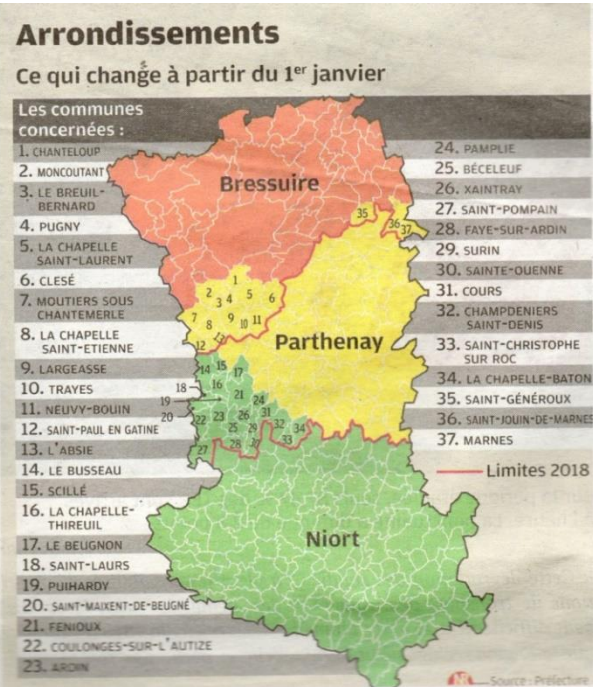
Amailoux et Doux au nord. Quant au Pays de Gâtine, il inclut désormais outre la communauté de communes de Parthenay-Gâtine, la communauté de l'Airvaudais-Val du Thouet et les communautés de Gâtine-Autize, Val d'Egray et Pays Sud-Gâtine qui, au 1^{er} janvier 2017, ont fusionné pour former Val de Gâtine.

nombre de communes : 82
 population municipale 2017 : 66 305
 superficie : 1 600 km²
 densité : 41,5 hab/km²
 communes supérieures à 2 000 hab : 4



En 2015 est née l'idée de faire attribuer à la Gâtine le label de « Parc naturel régional ». « Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère néanmoins fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine⁵. » Cette

demande est appuyée par la Région Nouvelle-Aquitaine qui compte déjà quatre Parcs (Landes de Gascogne -1970, Marais Poitevin - 1979, Périgord-Limousin - 1998 et Millevaches - 2004), un projet bien avancé dans le Médoc (prévu pour 2018). « Cet outil permettra de répondre à la fragilité de cet espace, de le faire connaître et de le mettre en valeur » a affirmé le vice-président du Pays de Gâtine lors de la présentation du projet au Festival international du film ornithologique à Ménéguote en octobre 2017. La revue « Le Picton » a consacré récemment son dossier principal à ce projet⁶ montrant l'importance du patrimoine historique et monumental, développant les caractéristiques paysagères et agricoles du pays et rappelant l'identité culturelle toujours vivante de la Gâtine.



Enfin pour mettre en concordance ces divisions territoriales, les limites de l'arrondissement de Parthenay viennent d'être revues : alors que la région de Moncoutant est détachée de la Gâtine pour rejoindre l'arrondissement de Bressuire ainsi que quelques communes de la plaine de Thouars en revanche, les cantons de Coulonges-sur-l'Autize et Champdeniers sont retirés à l'arrondissement de Niort pour être ajoutés à celui de Parthenay⁷. Ainsi la Gâtine coïncide mieux avec l'arrondissement de Parthenay.

Michel BERNIER

Le Vieux Moulin - 20 décembre 2017

⁵ Site internet du Pays de Gâtine : « gâtine.org »

⁶ Revue « Le Picton » n°246, novembre-décembre 2017

⁷ Nouvelle République du 18 décembre 2017